

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent : 1 -un-

convocation : 31/03/2023

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,

Absent : CASANOVA Jean-Louis,

A été nommé secrétaire : IGLESIAS Marc

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Recours au service archive du centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention d'assistance à la gestion des archives ».

Il souligne que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

La mission n'étant pas terminée sur le 4 jours prévues en 2022, il est proposé une nouvelle convention de prestation pour continuer le tri et le classement de nos archives.

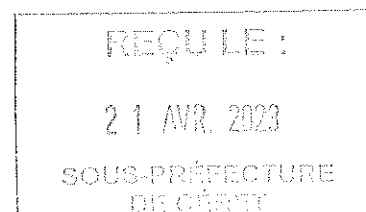
La prestation a un coût forfaitaire de 200 euros la journée de 7 heures.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

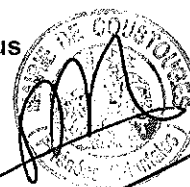
AUTORISE le recours au service « Archives » du CDG66 pour 1 jour de 7 heures

AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation de service entre le CDG 66 et la commune ainsi que tout acte utile en la matière.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Anrigo, Maire de Coustouges



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-trois*